



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

EXTERNALISATION - EMPLOI - SÉCURITÉ

TOUS LES INGRÉDIENTS

D'UN COCKTAIL DANGEREUX !

La Direction semble faire peu de cas des incidents et accidents qui se multiplient.

Une précarisation de l'emploi et la sous-traitance à grande échelle contribuent au délitement de la sécurité.

Pour autant, les cheminots de l'Équipement n'entendent pas se laisser déposséder de leurs métiers et de leurs savoir-faire.

Pour la CGT, la sécurité n'est pas un coût mais un impératif !

La Direction, afin de laisser toujours plus de place aux entreprises extérieures, procède, sous couvert de pseudo-expérimentations, à leur céder des missions. La dernière mission en date étant le gardiennage des PN.

Le 20 septembre, l'Infrapole Lorraine - établissement déjà durement touché en fin d'année 2016 par le décès en service d'un agent du service électrique, heurté par une circulation alors qu'il travaillait seul - voyait une pelle parcourir plus de 2 kilomètres sans aucun agent lorry (SNCF).

La Direction passe en force, ne se souciant pas et ne faisant guère état des risques encourus. Pour la CGT, la Direction doit stopper tout nouveau transfert des missions de sécurité. L'« adaptation » par les entreprises extérieures des règles de sécurité et des gestes métiers ne doit pas se faire aux dépens de la santé des cheminots, ni des salariés de ces entreprises.

La Direction, afin de casser toujours un peu plus les collectifs de travail, organise une précarisation de nos métiers par l'usage abusif de toutes les formes d'emploi précaire et sous-qualifié (intérim, CDD, stagiaires, alternants, ...).

Maîtrisant toujours sa communication, SNCF Réseau a activé, le 25 septembre dernier, une « plate-forme » visant à recruter 2 800 personnes en 2018. Cependant, sur certaines régions, les Directions continuent d'annoncer des fermetures ou regroupements de brigades voies. Un double discours avec d'un côté la communication et de l'autre la réalité du terrain.

Force est de constater que le manque de cheminots formés dans les collectifs a des répercussions graves sur la santé des salariés avec des lignes entières abandonnées et sous une surveillance précaire.

Le 29 septembre 2017, un intérimaire se blessait gravement en allumant une charge à Ohio avec un briquet sur l'Infrapole de Paris Nord.

La Direction, en sous-évaluant les risques là aussi, utilise des salariés sans aucune formation technique, estimant sûrement que les métiers de l'équipement n'en n'ont pas besoin.



Pour la CGT, aucun salarié, non formé à la sécurité, aux gestes métiers, aux métiers de l'équipement, ne doit assurer de missions. Seuls des emplois à statut, en nombre, avec des formations adaptées et données en temps en et en heure, permettront que ce genre d'accident ne se produise !

La Direction, toujours dans sa quête de plus de productivité et de rentabilité, tente d'imposer, çà et là, les 10h00 d'amplitude horaire pour le travail de nuit, sans tenir compte de notre réglementation, ni du code du travail.

Sans aucune concertation, les tableaux de service sont modifiés. Les agents reçoivent ces modifications par simple SMS. Les CHSCT ne sont pas consultés, les 8h30 maximum de nuit ne sont plus respectées.

Pour la CGT, la Direction doit respecter les réglementations ainsi que le code du travail.

La CGT réaffirme avec force le caractère exceptionnel du travail de nuit, celui-ci ne doit intervenir que lorsque toutes les possibilités de travailler de jour ont été recherchées, avec les moyens correspondants et que les justifications techniques et économiques du travail de nuit ont été fournies aux IRP.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, il y a urgence à ce que l'ensemble des cheminots de l'équipement, de tous collègues, de tous métiers, fasse passer au premier plan de leurs préoccupations leur intérêt collectif.

Le cocktail qu'est en train de savamment préparer la Direction, tant au niveau de l'emploi, des métiers que de la formation, ne se fera pas sans douleur.

Comme nous l'écrivons depuis des mois, les négociations sur le volet « classification des métiers et rémunération » dans la branche ferroviaire viennent de s'ouvrir le 20 septembre dernier. Le patronat de la branche aborde cette négociation en tentant d'en imposer le cadre et le contenu avec, en filigrane, la volonté de multiplier les polyvalences et instaurer un dumping social dans la branche.

Pour la CGT, la sécurité, les parcours professionnels, la formation, l'emploi, les conditions de travail, le déroulement de carrière et la rémunération de l'ensemble des salariés du ferroviaire sont autant de sujets qui constitueront notre boussole pour les mois à venir.

Le 19 octobre 2017 sera une nouvelle étape du processus revendicatif entamé le 12 septembre dernier, le lien entre les sujets professionnels et interprofessionnels.

AGISSONS PAR LA GRÈVE !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
Email :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

